

D. 847

(N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Acquisition d'une œuvre pour le fonds d'art contemporain

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 fiche avec descriptif de l'œuvre et biographie

En application du décret n° 2013-512 du 17 juin 2013, le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'acquisition d'œuvres destinées à entrer dans le patrimoine de la collectivité.

Dans le cadre de sa politique d'acquisition d'œuvres d'art moderne et contemporain, la Ville de Nouméa procède à trois types d'acquisition :

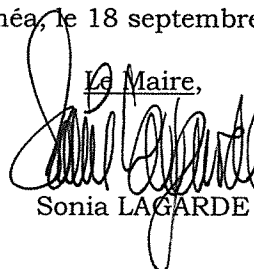
- les œuvres des jeunes créateurs afin de leur apporter un soutien au démarrage de leur carrière ;
- les œuvres de peintres reconnus ayant produit une œuvre sur la Nouvelle-Calédonie ;
- les œuvres représentatives de l'actualité culturelle de la commune.

A ce titre, il est proposé d'acquérir l'œuvre «La petite au vélo» de Jean-Charles BOULOC, huile sur toile non datée et encadrée, d'une dimension de 33 cm X 55 cm, pour un montant de 440.000 F/CFP.

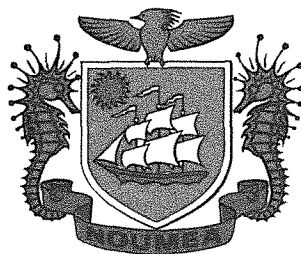
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser cette acquisition et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019


Le Maire,
Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
DATE D’AFFICHAGE 16.10.2019	Mme	Tuilogona O’CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
			Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	34	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants (10 procurations)	:	44	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019 / 847
autorisant l'acquisition d'une œuvre d'art pour le fonds d'art contemporain

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2013/512 du 17 juin 2013, modifiant le décret du septembre 1996 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des provinces, du territoire et des établissements publics locaux de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/153 du 18 septembre 2019,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'acquisition d'une œuvre d'art de Jean-Charles BOULOC, huile sur toile non datée, d'une dimension de 33 cm X 55 cm, intitulée La petite au Vélo, œuvre encadrée pour un montant de 440.000 F/CFP.

La dépense est imputable au budget de la Ville

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer tout document relatif à cette acquisition.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

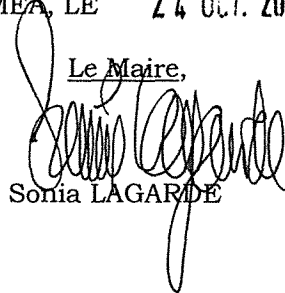
ARTICLE 4 /

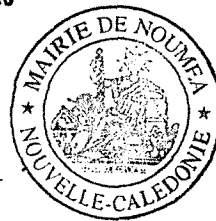
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Galerie Arte Bello.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

Le Maire,

 Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R (S.C.V.P.)	- 1
Galerie Arte Bello	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
 au Commissaire Délégué
 et notifié le **29 OCT. 2019**
~~et/ou publié le~~
 est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
 2^e adjointe au Maire
 chargée de l'administration générale,
 des ressources humaines,
 des affaires juridiques et de l'informatique



PROPOSITION D'ACQUISITION D'ŒUVRE POUR LE FONDS D'ART LA PETITE AU VELO DE JEAN-CHARLES BOULOC

L'œuvre : LA PETITE AU VELO

Œuvre (non datée) de Jean-Charles BOULOC
En vente chez Arte BELLO
Technique huile sur toile
Dimensions 33 x 55 cm
Prix : 440 000 F/CFP encadrée



« La réalité polynésienne se concentre dans le visage des fillettes que Bouloc ne cesse de peindre, dans leur mystère d'une proximité qui ne cesse de faire signe de loin. »

Extrait du livre *Après Gauguin. La peinture à Tahiti de 1903 aux années 60.*

Biographie : JEAN-CHARLES BOULOC (1930 -2014)



Jean-Charles BOULOC est un des derniers grands peintres de Tahiti. Il est né le 25 novembre 1930, il est décédé à 83 ans en mars 2014.

Arrivé en Polynésie française en 1962, il décide d'y poser ses valises, inspiré par la beauté de l'île, après de multiples voyages de par le monde et des études à l'école des Beaux-Arts de Paris qui confirmèrent son talent et sa vocation.

Il est surtout connu pour ses œuvres d'une grande finesse consacrées aux fillettes qu'il peint avec de grands yeux en amandes et des traits parfaits, presque irréels, dans des tonalités pastels, avec un souci extraordinaire du détail qui fait sa signature.

Sa notoriété a dépassé les frontières de la Polynésie française et il aura contribué à faire rayonner l'île en lui donnant le visage doux et heureux de nos enfants.

Jean-Charles BOULOC a participé à la création de ce qui restera «l'école de Tahiti», réunissant des peintres comme Fay, Heymann, Ravello, Juventin, Masson et Gouwe. Par leurs

talents, ils ont tous contribué au rayonnement de la Polynésie française, entretenant le mythe de Tahiti, terre privilégiée des peintres, depuis Gauguin et Matisse.

Jean-Charles BOULOC disait : « *L'héroïsme est dans le quotidien des gens et le risque, dans la banalité à supporter leur vie médiocre* ».

Un parcours atypique :

Cet artiste était doué pour le dessin : à dix-huit ans Farouk, le dernier roi d'Égypte, le charge d'illustrer sa bibliothèque érotique. Après des études aux Beaux- Arts, il fait son service militaire à Saint-Louis du Sénégal et les Renseignements le missionnent pour dresser un tableau des tatouages par scarification des populations de l'Ouest Africain. Il fera partie de ces artistes-peintres qui accompagneront l'expédition de l'archéologue Henri Lhote pour procéder au relevé des peintures rupestres des grottes des montagnes de Tassili.

Il sera aussi baroudeur : il escroquera des truands corses à Dakar, abattra l'un d'entre eux, s'enfuit au Ghana, en Haute-Volta, au Soudan et en Gambie anglaise. Il sera chasseur, chassé, traqué, marchand d'Ivoire et trafiquant d'armes pour des Seigneurs de Guerre.

Son retour en Europe sera l'occasion de nouveaux départs. Il voyage entre l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, où il épouse une Flamande avec laquelle il aura une petite fille, qui disparaîtra tragiquement quelques années plus tard et dont il exécutera le portrait interrogateur jusque dans ses dernières œuvres.

Il retourne dans une vie frénétique : revient en Afrique du Nord, s'implique dans les événements qui conduiront à l'Indépendance de l'Algérie, avant de retourner en France et d'ouvrir une boîte de nuit à Paris. Il rencontre Francis et Lisa Sanford qui le persuadent de partir pour Tahiti.

Jean-Charles BOULOC arrive en 1962 en Polynésie française au début des essais nucléaires, il est accueilli à Bora Bora par Francis Sanford, selon lui *“la figure la plus remarquable parmi les intellectuels tahitiens de l'histoire récente”*.

Il se remet alors à peindre et organise, cette même année une première exposition dans le hall des Messageries maritimes qui connaît un vif succès. Envieux de cette réussite, les autres artistes, envoient une pétition au directeur des Messageries pour lui conseiller de fermer la salle aux artistes de passage. Evoquant cette aventure et cette première exposition, il aimait à citer Paul Gauguin, *“Éternelle est la lutte contre les imbéciles”*.

Jean-Charles BOULOC vivra un temps à Los Angeles, le temps d'exposer à la prestigieuse galerie Mackenzie. Il revient à Tahiti en 1967, épouse Marguerite Liu en 1969 et ouvre sa propre galerie d'art : Noa Noa. Ce lieu deviendra majeur à Papeete pour l'art extrême-oriental. Son existence aventureuse, où les jeux de cartes et les amitiés interlopes nourrissaient chez lui une soif de vie et une quête de sens jamais satisfaite.

Dans sa grande maison blanche à Punaauia, au milieu d'un jardin de fleurs de bougainvilliers, de frangipaniers et d'hibiscus amoureusement entretenu, il a continué à peindre jusqu'au bout des regards.

Jean-Charles BOULOC laisse une œuvre immense derrière lui et le souvenir d'un homme exigeant et discret qui était profondément attaché à la Polynésie à laquelle il rendait hommage dans sa peinture. Il avait fondé avec son épouse Marguerite une boutique d'antiquités orientales et asiatiques située sur le front de mer de Papeete. Il avait la passion des beaux objets aux côtés de la peinture, deux passions qui lui donnaient matière à voyager et à raconter.